

**L'IMPARTIAL**

FONDE EN 1898

Le seul Journal français de l'île du Prince Edouard.

HEBDOMADAIRE, 8 PAGES.  
ABONNEMENT :

Un an.....\$1 00  
Six mois..... 50  
Trois mois.....30  
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces 10 cents la ligne, 1re insertion, 2 cents la ligne les insertions subséquentes.

Toutes communications doivent être adressées à

L'IMPARTIAL  
TIGNISH, I. P. E.

L'IMPARTIAL

TIGNISH, Avril 11, 1901

**L'Usage des deux Langues.**

L'Examiner du 25 mars contient un article : "Dual Language" qui dénote chez le confrère une disette de connaissances du sujet qu'il traite, ou s'il agit sciemment, démontre qu'il ne serait pas très disposé à rendre justice égale à tous.

Afin de mettre nos lecteurs exactement au fait de cette production qui nous a paru tout à fait curieuse, surtout quant à ce qui a rapport aux Acadiens, nous traduisons in extenso l'article de l'Examiner. Voici :

"S'il est vrai que le gouvernement britannique a décidé de permettre l'usage des langues anglaise et française dans les législatures et les bureaux publics du Sud Africain, il y a tout lieu de douter de la sagesse d'une telle concession. Ce même privilège qui fut accordé à Québec a contribué, plus que toute autre chose, à retarder la fusion essentielle des deux races en un seul peuple au Canada ; et nous appréhendons qu'il ne produise le même effet dans le Sud-Africain. En outre cette concession faite à Québec a imposé au pays un fardeau continu de dépenses inutiles.

Les raisons qui obligèrent les Anglais à faire de telles concessions à Québec n'existent pas aujourd'hui dans le Sud-Africain. Lorsque Québec passa sous la domination anglaise, l'éducation n'était pas populaire, ce qui, par conséquent, rendait très difficile aux Français l'interprétation des lois du pays, en anglais. Mais il n'en est pas ainsi aujourd'hui ; l'instituteur est partout, il ira bientôt en Afrique et les Boers acquerront promptement les connaissances suffisantes du langage anglais pour les mettre en état de comprendre la constitution et se faire entendre dans le gouvernement du pays.

A l'heure qu'il est, l'usage des deux langues est nuisible et importune dans la province de Québec. A l'île du Prince Edouard, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, l'usage des deux langues n'a jamais créé d'embarras ni inconvénients, pour la raison qu'il n'a jamais été faite aucune concession à la langue française. Dans les provinces maritimes toutes les nationalités différentes vivent dans la plus parfaite harmonie et on ne parle qu'une seule langue dans les législatures. Il est désirable qu'il en soit ainsi dans le Sud-Africain. Il pourra surgir quelques petites difficultés au début, mais comme dans les provinces maritimes, de même qu'aux Etats-Unis, l'homogénéité de la population servira à faire disparaître plus promptement ces difficultés.

Nous n'avions jamais compris que des concessions avaient été faites aux français de Québec. Lorsque le destin des combats fit passer le Canada sous la domination anglaise, les Français se soumièrent aux nouvelles lois, mais en aucune manière abandonnèrent-ils la langue française, et les Anglais, quoique, peut-être, ils y pensèrent, se tinrent bien de garde d'imposer cette condition aux vaincus. De cette époque, les Canadiens,

tout en restant sujets loyaux à la couronne britannique, ont toujours, jusqu'aujourd'hui, parlé la langue de leurs pères. Bien naïfs, donc, sont ceux qui s'imaginent que, après un siècle et demi, les Canadiens français qui comptent trois millions, devraient abandonner leur langue pour ne parler que l'anglais.

Les pères de la confédération ont compris l'importance, la valeur et le droit indéniable de la langue française et lui ont continué dans les parlements et les bureaux publics la place qu'elle avait toujours gardée et qu'elle gardera toujours.

Quant à nous Acadiens, nous nous trouvons à peu près dans les mêmes circonstances. Au jour néfastes d'une persécution poussée par un instinct brutal, les Anglais ravirent à nos aïeux leurs biens et leur firent toutes sortes d'injustices ; mais ils ne purent, ne peuvent encore et ne pourront jamais les empêcher de parler la langue de la Belle France. Il est vrai que l'on ne fait pas généralement usage de la langue française dans nos législatures, mais si quelqu'un de nos députés acadiens se levait en chambre et prononçait un discours en français, voudrait-on nous citer une loi qui l'en empêcherait ?

Il n'y a pas encore bien longtemps qu'un député acadien adressait la chambre en français, à Fredericton, et on ne lui en fit pas un acte de trahison ; tout au contraire, il fut acclamé par les députés anglais, par les plus chaleureux applaudissements. Tout récemment, un député acadien, dans cette même chambre, a demandé un inspecteur français et le chef du gouvernement le lui a promis. A la Nouvelle-Ecosse les Acadiens demandent des livres d'école français, et ils vont les avoir, ainsi qu'un inspecteur acadien.

Dans notre province de l'île du Prince Edouard, que constatons-nous ? Le bureau d'éducation, il y a déjà longtemps, a prescrit les livres purement français dans nos écoles et notre zélé inspecteur, M. Arsenault, qui veille avec un soin jaloux à l'avancement de l'éducation française, a fait placer dans nos écoles une excellente grammaire française avec l'espoir d'y introduire une histoire canadienne et une géographie française, dans un prochain avenir ; ce qui ne dérangera pas le moins du monde la parfaite harmonie qui existe entre nous et nos voisins d'autres nationalités.

Tous ces faits que nous venons de rapporter ne sont-ils pas des signes qui indiquent d'une manière assez significative que la langue française ne prétend pas mourir dans les provinces maritimes ? Il est raisonnable de le croire.

Comme dernière preuve que la langue française vit, vivra ; progressera, progressera chez nous, nous soumettons à la considération de notre estimable confrère de Charlottetown l'opinion de M. Benjamin Sulte, l'une des meilleurs autorités sur le progrès des langues française et anglaise au Canada.

Voici ce que dit M. Sulte :

**NOTRE LANGUE AU CANADA.**

"Il y a cinquante ans, on pouvait exprimer des doutes sur le maintien de la langue française en Canada, vu notre petit nombre, l'arrivée en masse des immigrants de langue anglaise et l'antipathie qui régnait entre nous. La situation actuelle est meilleure parce que nous avons plus que doublé notre population tandis que les autres éléments sont restés en arrière sous ce rapport.

Nous avons aussi gagné du terrain dans les sentiments de notre entourage qui est beaucoup moins hostile qu'autrefois. Les Acadiens, devenus très nombreux durant la même période, sont encore un appoint sur lequel on peut compter. S'il n'y avait pas aux Etats-Unis un million de Canadiens-français, nous serions les maîtres de la confédération.

Vers 1860, l'ouverture soudaine des colonies anglaises du sud et des antipodes a détourné le courant de l'immigration vers ces contrées, de façon que le Canada n'a reçu qu'une mince part du flot d'émigrants

**ATTENTION !**

Les personnes qui nous doivent sont priées de faire attention à cet avis. Tous montants dus à G. & F. J. Buote jusqu'au 14 janvier, 1901 seront mis dans les mains de notre avocat, M. Aubin E. Arsenault, s'ils ne sont pas payés avant le 1er mai.

Cet avis se rapporte à tous, sans distinction de personnes. Ainsi évitez les dépenses inutiles en envoyant votre argent DIRECT à

F. J. BUOTE,  
Tignish, I. P. E.,

de langue anglaise qui, depuis, s'est déversé sur le globe.

A tout prendre l'état actuel est en progrès en ce qui concerne la langue française parmi nous.

On voit des quantités d'Anglais—la nouvelle génération—qui apprennent le français. Comme en Angleterre, dans les hautes classes, nos compatriotes d'origines différentes de la nôtre se disent qu'il est nécessaire de savoir les deux langues.

Les journalistes d'Ontario et des provinces maritimes qui ne pouvaient lire une ligne de nos publications ont à présent pour successeurs des hommes qui répondent aux articles de la presse française.

Celui qui s'élève aujourd'hui contre la langue française est regardé avec surprise par tout le monde. Il en reste pourtant de ceux-là, mais ils ne tiennent plus le haut du pavé.

Une comparaison : lorsqu'un individu s'établit dans le voisinage d'un groupe qui cherche à lui nuire, il est dans une mauvaise position ; mais s'il vient un autre homme de sa race se placer près de lui, dix hommes, cent, mille, dix mille, tout change—par la force des choses, on cesse de les molester.

En supposant que nous sommes tous réunis dans le Canada, nous formons juste la moitié des électeurs. C'est, ou plutôt ce serait un triomphe sur toute la ligne, attendu que nos jeunes gens parlent l'anglais et jouissent de l'avantage inappréciable de se faire comprendre partout.

Car déjà, nous formons un peuple bilingue, tandis que les Anglais ne font que commencer à se servir des deux langues et nous les devançons toujours sur ce terrain qui est plus facile pour nous que pour eux.

La nécessité s'imposant, on voit des High Schools où le français est enseigné. Il y a cinquante ans, personne ne pensait à cela. Signe des temps. Ce nouveau système ne pourra que se développer lorsque l'on aura sous les yeux les avantages qu'il doit produire inmanquablement.

En attendant, cultivons notre langue, ce ne sera pas de trop. La négligence et la mollesse qui nous caractérisent à cet égard devraient disparaître si nous y mettions un peu de soin et un légitime orgueil."

**TO THE PUBLIC**

As I have had several years practical experience in Boston in

**Watch Making and Repairing**

And as I have decided to open a watchmaking, repairing and jewelry shop here, I therefore soicite the patronage of the public.

Your clock may be out of order ;

Your watch may not keep good time ;

You may have some pieces of jewelry which have been broken ;

Fetch them to me I will guarantee you a complete job.

Charges moderate

L. S. PERRY

**Necrologie.**

C'est avec les sentiments de la plus profonde tristesse que nous avons à enregistrer aujourd'hui la mort de sieur Jérôme J. Buote âgé de 72 ans 6 mois et 6 jours, arrivée le jour du Vendredi-Saint, le 6 avril, à 10 heures p. m., à sa résidence, village de St. Roch, Tignish. Il n'a été malade que huit jours. Quoique, pendant les derniers jours avant sa mort, on crut que sa condition s'améliorait, espoir que nous nourrissons nous-mêmes et que nous annonçons dans notre dernière édition, le Tout Puissant, dans ses décrets immuables, en avait décidé autrement.

Le regretté défunt naquit à Miscouche du mariage de feus François Buote et Victoire Gaudet, et vint à Tignish avec ses parents, alors qu'il n'avait que quatre ans. Il était le cinquième d'une famille de sept enfants dont trois lui survivent : Pierre qui demeure à Westbrook, Maine, E. U., Gilbert, rédacteur de l'IMPARTIAL, Tignish, et François chantre au chœur paroissial de Tignish depuis 44 ans.

En 1855, Jérôme épousa Geneviève, fille de Dominique Gallant et Marie Arsenault de Cascumpec. De leur mariage naquirent six enfants, dont quatre : Adoline, Sophie, Philomène, Joseph, et leur mère Geneviève, lui survivent pour le pleurer.

Le regretté défunt était doué d'un caractère doux et affable et portait dans son âme le signe caractéristique du vrai chrétien. On peut dire de lui qu'il ne connut jamais un ennemi. D'un esprit conciliant, il avait toujours une bonne parole pour pardonner. Il fut toujours un strict observateur de ses devoirs religieux et toujours un des premiers à répondre aux appels de son Pasteur.

Ses funérailles ont eu lieu, le 8 avril, à l'église de la paroisse, avec grande pompe, et au milieu d'un grand concours d'amis qui, malgré l'état presque impraticable des chemins, étaient venus de toutes les parties de la paroisse pour lui rendre ce dernier témoignage d'estime et de respect.

La messe, célébrée par le Rev. A. J. McDougall, fut chantée d'une façon vraiment émouvante par le chœur à l'orgue et par le chœur au sanctuaire auquel avaient voulu prendre part tous les chœurs de la paroisse.

Après l'absoute, le corps a été religieusement déposé dans son lot de famille, où il sommeillera en paix, dans l'attente de la glorieuse résurrection dont Jésus honora ses fidèles serviteurs au dernier jour.

Les porteurs, tous neveux du défunt, étaient :

MM. F. J. Buote de L'IMPARTIAL, Sylvain Fr. Buote, Rufin Buote, Pierre Cyr. Buote, Jérôme Jos. Martin et Jérôme Sylv. Chaisson.

Il appartenait à la société de la Ligue de la Croix, à celle du Sacré Cœur et à celle du Rosaire Perpétuel.

REQUIESCAT IN PACE

Lorsque vous avez mal à la tête, n'importe quelle en est la cause, BOWMAN'S HEADACHE POWDERS sont un remède sûr prompt et efficace. Le mal de tête est souvent causé par la sensibilité de nerfs, l'insomnie, la bile. Servez-vous des BOWMAN'S HEADACHE POWDERS, elles sont toujours sûres. Elle ne contiennent ni Opium, ni aucun autre narcotique.



**ARE A SURE CURE**

FOR

Nervousness, Sleeplessness, Nervous Prostration, Loss of Energy, Brain Fag, Faint and Dizzy Spells, Loss of Memory, Melancholia, Listlessness, After Effects of La Grippe, Palpitation of the Heart, Anæmia, General Debility, and all troubles arising from a run-down system.

They will build you up, make rich red blood and give you vim and energy.

Price, 50c. per box, or three boxes for \$1.25, at druggists, or will be sent on receipt of price by The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.



**PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT**

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs." Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Par de patente, par de paya. MARION & MARION, EXPERTS. No. 185 rue St. Jacques, Montréal. Tel. 2396.

Mères de familles, ne manquez pas de vous procurer le véritable McLEAN'S Vegetable WORM SYRUP—toujours sûr ; plaisant et effectif. A vendre chez tous les marchands. Ne vous trompez pas, procurez-vous le véritable McLean's Vegetable WORM SYRUP.

Une Pildule dont on peut faire usage pour la constipation, sans se rendre malade ni ressentir aucune douleur est le BEACH'S STOMACH & LIVER PILLS. Envoyez 10 cents à Cie Baird, Ltd Woodstock, N., pour une boîte échantillon. Grandeur régulière 25cts. la bouteille chez les marchands.

DOAN'S KIDNEY PILLS act on the kidneys, bladder and urinary organs only. They cure backaches, weak back, rheumatism, diabetes, congestion, inflammation, gravel, Bright's disease and all other diseases arising from wrong action of the kidneys and bladder.

**MARCHANDISES D'HIVER**

**Voici le Temps**

arrivé d'acheter vos marchandises d'hiver.

**Nous Avons**

déjà reçu et recevons chaque jour des Marchandises pour satisfaire tous les goûts.

**Nous Vendons**

toujours au plus bas prix et garantissons nos Effets.

**Nous Avons Aussi**

Nous avons aussi un bon assortiment de Harnais et de cuir à Harnais.

Nous tenons une Boutique à Réparage où M. Michel Poirier est prêt à faire votre ouvrage sans vous faire attendre.

**Venez Nous Voir.**

Vous serez satisfait.

J. F. Chaisson & Cie  
Tignish, 4 oct 1900.